POLITIQUE SUR LA GOUVERNANCE EN IMMUNISATION		
Direction responsable Direction des programmes Jeunesse et des Activités de santé publique	Émis	2017-05-17
Expéditeur Dominique Pilon, directeur des programmes Jeunesse et des Activités de santé publique	Entrée en vigueur	2017-05-23
Destinataires Toutes les directions concernées au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest	Révisé	2017-05-23

1. Énoncé

Cette politique vise à mettre en place l'ensemble des conditions organisationnelles favorisant une pratique vaccinale de qualité, en accord avec les lois, les normes professionnelles ainsi que le Plan d'action régional (PAR) de la Montérégie (2016-2020).

Elle vise également à soutenir le développement et le maintien des compétences en immunisation afin d'assurer à la population des services de vaccination sécuritaires et concordants avec les résultats probants.

Avec cette politique, le CISSS de la Montérégie-Ouest vient confirmer son engagement en faveur de la vaccination, l'une des stratégies de santé publique des plus efficaces et des plus rentables considérée comme un indicateur de la qualité et sécurité des soins.

2. Champ d'application/Contexte légal

La politique de gouvernance en immunisation s'adresse à l'ensemble du personnel et des directions impliqués directement et indirectement dans les activités de vaccination (annexe 1, *Plan d'organisation de la vaccination du CISSS de la Montérégie-Ouest)*.

Elle s'applique à tous les aspects entourant la qualité de l'acte vaccinal défini à la section 4 de ce document.

La politique permet un encadrement et une meilleure articulation des pratiques professionnelles dans l'application du Programme québécois d'immunisation (PQI).

3. Définition

Cadre juridique et administratif

En vertu de la *Loi sur la santé publique*, le programme national de santé publique (PNSP) constitue le principal cadre d'action du MSSS et de son réseau pour agir sur les déterminants ou facteurs qui influencent la santé de la population. Plus précisément, le PNSP définit l'offre de services en santé publique et oriente son déploiement aux différents paliers d'intervention du réseau. Un des objectifs du PNSP est de prévenir les maladies évitables par la vaccination (MEV) et de contribuer à leur élimination et contrôle.

Le Code des professions oblige chaque ordre professionnel à assurer la protection du public et le contrôle de l'exercice de sa profession. Ainsi, tout professionnel de la santé, impliqué directement ou indirectement dans les activités de vaccination, a l'obligation de faire preuve de compétence et d'habilité dans sa pratique et doit respecter son code de déontologie.

Selon la *Loi sur les infirmières et infirmiers* et la *Loi sur les services de santé et des services sociaux* (LSSSS), la Direction des soins infirmiers (DSI) doit contrôler la qualité et le développement de la pratique professionnelle des infirmières. Les règles de soins infirmiers adoptées par la DSI permettent aux différentes directions du CISSS de la Montérégie-Ouest d'encadrer la pratique des infirmières et des infirmières auxiliaires dans l'application du *Protocole d'immunisation du Québec* (PIQ).

Le PIQ est l'outil d'application du PQI. Les recommandations qui y sont formulées sont issues des données scientifiques les plus récentes. Le PIQ a préséance sur tout autre document. L'Ordre des infirmières et infirmiers, l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires, l'Ordre des sages-femmes ainsi que le Collège des médecins du Québec reconnaissent le PIQ comme étant la norme de pratique en immunisation et demandent à leurs membres de s'y conformer.

Qualité de l'acte vaccinal

« L'acte vaccinal doit être conforme aux normes ou standards de pratiques établis et reconnus au Québec en matière de vaccination (*PIQ*) et au code de déontologie spécifique à chaque profession permettant cet acte**.**

De plus, la qualité de l'acte vaccinal requiert des connaissances, des habiletés et des attitudes dans une perspective de savoir (formation de base reconnue, mise à jour régulière des connaissances en vaccination), de savoir-faire (obtention d'un consentement éclairé, exécution adéquate des techniques) et de savoir-être (capacité d'entrer en relation avec l'enfant et les parents, d'agir avec diligence et non seulement en fonction de ses croyances).

Finalement, la qualité de l'acte vise à maintenir des pratiques optimales en vaccination au niveau de la gestion des vaccins, dans la prestation de services ainsi que dans le respect des calendriers vaccinaux afin d'obtenir des couvertures vaccinales (CV) répondant aux normes attendues par le PNSP. »[1]

4. Objectifs

- Préciser la vision et l'engagement de l'organisation en lien avec la vaccination afin de :
 - Protéger la population contre les maladies évitables par la vaccination (MEV) (CV adéquates);
 - Améliorer l'accessibilité aux services de vaccination, dans ou à proximité de leur milieu de vie, pour toutes les clientèles visées par le PQI;
 - Assurer la qualité et la sécurité des services offerts;
 - Promouvoir la vaccination.
- Harmoniser les pratiques professionnelles et organisationnelles selon les normes et pratiques reconnues efficaces.

5. Rôles et responsabilités

5.1 Direction de santé publique

5.1.1 Volet régional /CISSS de la Montérégie-Centre (CISSSMC)

- Soutenir les activités liées à l'application du PQI :
 - Coordonner la distribution régionale des vaccins;
 - Mettre en place et coordonner les activités du Groupe régional d'expertise en immunisation (GREI);
 - Surveiller les MEV, les manifestations cliniques inhabituelles (MCI) après la vaccination et les CV;
 - Diffuser les indicateurs de suivi et toutes autres informations pertinentes liées à l'immunisation : rapports, bilans régionaux et provinciaux, données probantes pour l'organisation des services de vaccination.
- Fournir aux partenaires du réseau, secteurs public et privé, l'expertise-conseil pour l'application des recommandations du PIQ ainsi que pour les pratiques professionnelles et organisationnelles reconnues efficaces.

[1] Source : Guay, M., Clément, P., Vanier, C., Briand, S. et al. "Quel est le meilleur mode d'organisation de la vaccination des enfants 0-5 ans au Québec", *Institut national de santé publique*, Octobre 2015

- Soutenir les CISSS pour la mise en œuvre des recommandations du *Rapport du directeur de santé publique 2015, La vaccination : Remettre les pendules à l'heure.*

- Établir des ententes avec les sites privés de vaccination afin de s'assurer de l'application des normes de gestion des vaccins et favoriser leur engagement dans un processus d'amélioration continue des pratiques.

5.2 Direction générale

- Approuver la politique.
- S'assurer de la mise en œuvre dans l'organisation.

5.3 Direction des programmes Jeunesse et des Activités de santé publique (DPJASP)

- Appliquer les recommandations provinciales pour l'utilisation optimale du registre de vaccination (ex : qualité de la saisie, utilisation des rapports, rappel-relance).

- Coordonner la campagne de vaccination de masse contre l'influenza de la population visée (à haut débit) telle que définie dans le PIQ.

- Assurer une offre de services en vaccination permettant de joindre les clientèles visées par le PQI, dans ou à proximité de leur milieu de vie, comme par exemple la vaccination des 0-5 ans, incluant le vaccin contre l'influenza et la vaccination en milieu scolaire.

- Coordonner les activités liées à l'application du PQI pour la clientèle visée (0-24 ans) ainsi que la clientèle SIDEP et Jeunesse.

- Collaborer avec les autres directions du CISSS impliquées en immunisation.

- Assurer l'application des normes et pratiques de gestion des vaccins conformément aux procédures de l'établissement en respect des procédures provinciales.

- Assumer les frais d'achat et d'entretien du matériel d'entreposage et de transport des vaccins pour les activités de vaccination de son secteur.

- Soutenir le maintien et le développement des compétences en immunisation.

- Identifier une ou plusieurs personne(s)-ressource(s) en immunisation pour assurer la prestation de pratiques professionnelles conformes aux bonnes pratiques, en collaboration avec la DSIEU.

- Appliquer les recommandations provinciales pour l'utilisation optimale du registre de vaccination (ex. : qualité de la saisie, utilisation des rapports, rappel-relance).

5.4 Direction des soins infirmiers (DSIEU)

5.4.1 Volet qualité et évolution des pratiques

- S'assurer de la qualité de l'acte vaccinal en soins infirmiers dans l'établissement :
 - Soutenir le développement et le maintien des compétences;
 - Voir à l'évaluation de la qualité de l'acte.

- Collaborer aux activités de la Direction de santé publique en lien avec l'immunisation :
 - Participer au groupe régional d'expertise en immunisation (GREI).

- Collaborer à l'identification d'une ou de plusieurs personne(s)-ressource(s) en immunisation dans l'établissement, tant pour les pratiques professionnelles qu'organisationnelles.

- Soutenir et encadrer les activités en soins infirmiers intra-CISSS liées à l'application du PQI :
 - Rédiger une règle de soins infirmiers pour l'administration des vaccins;
 - Assurer le respect des obligations légales en lien avec des déclarations d'incident/accident et des MCI suivant la vaccination.

5.4.2 Volet opérationnel

- Assurer, en partenariat avec les différentes directions concernées, une offre de services complète et de qualité permettant de joindre les clientèles visées par le PQI (hospitalisées et ambulatoires).

- Collaborer avec les autres directions du CISSS impliquées en immunisation.

- Soutenir l'application des normes et pratiques de gestion des vaccins conformément aux procédures de l'établissement.

- Assurer une offre de services en vaccination, permettant de joindre les clientèles visées par le PQI, dans ou à proximité de leur milieu de vie, comme par exemple les vaccins contre les infections à pneumocoque pour les personnes immunodéprimées ou souffrant de maladies chroniques ainsi que les vaccins contre l'hépatite B et les VPH.

- Appliquer les recommandations provinciales pour l'utilisation optimale du registre de vaccination (ex : qualité de la saisie, utilisation des rapports, rappel-relance).

- Coordonner les activités liées à l'application du PQI pour la clientèle adulte de la DSIEU.

5.4.3 Prévention et contrôle des infections (PCI)

- Lors d'une enquête épidémiologique autour d'un usager, identifier les personnes admises exposées à des MEV en milieu hospitalier et en CHSLD.

- Collaborer en apportant un support scientifique aux autres directions du CISSS impliquées en immunisation.

5.5 Direction des services professionnels (DSPEM)

- Assurer une offre de services en vaccination permettant de joindre les clientèles visées par le PQI dans ou à proximité de leur milieu de vie (GMF, etc.).

- Identifier une ou plusieurs personne(s)-ressource(s) en immunisation pour assurer la prestation de pratiques professionnelles conformes aux bonnes pratiques.

- Coordonner les activités liées à l'application du PQI.

- Appliquer les recommandations provinciales pour l'utilisation optimale du registre de vaccination (ex. : qualité de la saisie, utilisation des rapports, rappel-relance) lorsqu'il sera implanté.

- Collaborer avec les autres directions du CISSS impliquées en immunisation.

- Soutenir le maintien et le développement des compétences en immunisation.

5.5.1 Pharmacie

- Assurer l'application des normes et pratiques de gestion des vaccins conformément aux procédures de l'établissement en respect aux procédures provinciales.

- Assumer les frais d'achat et d'entretien du matériel d'entreposage (incluant les réfrigérateurs) et de transport des vaccins pour les activités de vaccination de son secteur.

5.5.2 Archives

- Créer des comptes utilisateurs pour les intervenants qui ont accès au système informationnel pour la protection des maladies infectieuses (SI-PMI).

- Répondre aux demandes d'accès à l'information du public de la Montérégie pour les données du registre vaccinal.

- Répondre aux demandes d'accès au dossier médical dans le cadre d'une enquête de MCI après la vaccination.

- Appliquer les recommandations provinciales pour l'utilisation optimale du registre de vaccination (ex. : qualité de la saisie, utilisation des rapports).

5.5.3 Médecins

- Identifier les clientèles visées par le PQI et leur recommander la vaccination.

5.6 Direction des programmes soutien à l'autonomie des personnes âgées (DPSAPA)

- Assurer une offre de services en vaccination permettant de joindre les clientèles visées par le PQI, dans ou à proximité de leur milieu de vie, comme par exemple les vaccins contre les infections à pneumocoque chez les personnes de 65 ans et plus ou celles avec maladies sous-jacentes.

- Identifier une ou plusieurs personne(s)-ressource(s) en immunisation pour assurer la prestation de pratiques professionnelles conformes aux bonnes pratiques.

- Coordonner les activités liées à l'application du PQI pour la clientèle visée hébergée, en réadaptation ou à domicile.

- Collaborer, selon les besoins, avec les autres directions du CISSS impliquées en immunisation.

- Assurer l'application des normes et pratiques de gestion des vaccins conformément aux procédures de l'établissement en respect des normes provinciales.

- Assumer les frais d'achat et d'entretien du matériel d'entreposage et de transport des vaccins pour les activités de vaccination de son secteur.

- Soutenir le maintien et le développement des compétences en immunisation.

- Appliquer les recommandations provinciales pour l'utilisation optimale du registre de vaccination (ex. : qualité de la saisie) lorsqu'il sera implanté.

5.7 Direction des programmes santé mentale et dépendance (DPSMD)

- Identifier et référer vers des services appropriés la clientèle visée par le PQI.

- Collaborer avec les autres directions du CISSS impliquées en immunisation.

5.8 Direction des programmes Déficiences (DPD)

- Identifier et référer vers des services appropriés la clientèle visée par le PQI.

- Collaborer avec les autres directions du CISSS impliquées en immunisation.

5.9 Direction des services multidisciplinaires (DSM)

- Identifier et référer vers des services appropriés la clientèle visée par le PQI.

- Collaborer avec les autres directions du CISSS impliquées en immunisation.

5.10 Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ)

- Collaborer avec les autres directions du CISSS impliquées en immunisation.

5.10.1 Service de santé, sécurité et mieux-être au travail

- Recueillir les copies des carnets de vaccination des nouveaux travailleurs et offrir la mise à jour du statut vaccinal lors de l'embauche.

- Assurer une offre de services en vaccination permettant de faire la mise à jour du statut vaccinal des travailleurs de la santé en cours d'emploi et lors d'expositions professionnelles.

- Coordonner l'ensemble des activités liées à la vaccination des travailleurs de la santé, conformément au Programme d'Immunisation du Québec.

- Assurer l'application des normes et pratiques de gestion des vaccins conformément aux procédures de l'établissement, en respect des normes provinciales.

- Assumer les frais d'achat et d'entretien du matériel d'entreposage et de transport des vaccins pour les activités de vaccination de son secteur.

- Appliquer les recommandations provinciales pour l'utilisation optimale du registre de vaccination (ex. : qualité de la saisie, utilisation des rapports).

5.10.2 Communications

- Promouvoir la vaccination auprès de la population et du personnel.

5.10.3 Secteur formation

- S'assurer, en collaboration avec les autres directions concernées (DSI et autres directions cliniques), que les diverses formations liées à la vaccination soient inscrites dans le plan de développement des ressources humaines (PDRH).

5.11 Direction Qualité, Évaluation, Performance, Éthique (DQEPE)

- Collaborer avec la DSIEU, la DRHCAJ (Service de santé, sécurité et mieux-être au travail) et la DPJASP pour le suivi des indicateurs de qualité et la gestion de risque et informer les directions concernées.

5.12 Direction des services techniques (DST)

- Collaborer avec les autres directions du CISSS impliquées en immunisation.

- Assurer l'installation du matériel d'entreposage et la surveillance du système d'alarme, de même que l'entretien du matériel de type domestique.

- En cas de bris de la chaîne de froid en dehors des heures normales d'ouverture, appliquer le protocole d'urgence, selon les normes et pratiques de gestion, conformément aux procédures de l'établissement, incluant le transfert des vaccins dans un réfrigérateur adéquat en dehors des heures d'affaire (soir, fin de semaine et jours fériés) puisqu'il s'agit d'une responsabilité applicable.

- Assurer le soutien technique lors de la tenue des campagnes de vaccination de masse et auprès des travailleurs de la santé (ex. : vaccination contre l'influenza).

5.13 Direction logistique et ressources informationnelles (DLRI)

- Collaborer avec les autres directions du CISSS impliquées en immunisation.
- Assurer l'installation, la mise à niveau et l'entretien des postes informatiques pour l'utilisation du SI-PMI et le site monvaccin.ca (accès et installation).
- Assurer l'installation et l'entretien du matériel d'entreposage ainsi que la surveillance du système d'alarme.
- Effectuer les appels d'offres nécessaires aux activités de vaccination (ex. : site internet monvaccin.ca, contrat avec le dépôt régional des vaccins).
- Signer les ententes établies avec les sous-traitants.

.

6. Annexe(s) *ajoutez si nécessaire*

Références :

1. Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie (2016) *Plan d'action régional de santé publique 2016-2020,* [En ligne] [www.santeestrie.qc.ca/clients/CIUSSSE-CHUS/medias-publications/publication/Sante-publique/Plan_action_regional_DSP_Estrie_2016-2020.pdf]. (Consulté le 20 juillet 2016)

2. Direction de santé publique de la Montérégie (2016). *Plan d'action régional de santé publique 2016-2020,* [En ligne] Longueuil, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre. [extranet.santemonteregie.qc.ca/depot/document/3858/PAR-VF.pdf] (Consulté le 9 septembre 2016)

3. Direction de la santé publique de la Montérégie (2015). *Rapport du directeur de santé publique 2015. La vaccination : Remettre les pendules à l'heure*. Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, [En ligne], Longueuil, [extranet.santemonteregie.qc.ca/sante-publique/maladies-infectieuses/index.fr.html] (Consulté le 10 novembre 2016)

4. DURAND, Suzanne, et autres. *Le champ d'exercice et les activités réservées des infirmières : Mise à jour, avril 2012*, [En ligne], Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, 2012, 96 p. [www.oiiq.org/sites/default/files/1466-exercice-infirmier-activites-reservees-web.pdf (Consulté le 20 septembre 2016)

5. Guay, M., Clément, P., Vanier, C., Briand, S. et al. "Quel est le meilleur mode d'organisation de la vaccination des enfants 0-5 ans au Québec", *Institut national de santé publique* [En ligne], octobre 2015. [www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2070_mode_organisation_vaccination_0-5_ans.pdf] (Consulté le 20 juillet 2016)

6. Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. *Programme national de santé publique 2015-2025,* [En ligne], 2015, [publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-216-01W.pdf] (Consulté le 9 septembre 2016)

7. Ministère de la Santé et des Services sociaux (2013 et mises à jour). *Protocole d'immunisation du Québec*, édition 6, 2013. [En ligne] [publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000105/] (Consulté le 13 janvier 2016)

8. Ordre des infirmiers et infirmières du Québec*. Protéger la population par la vaccination : une contribution essentielle de l'infirmière. Prise de position***,** 2007 [En ligne] [www.oiiq.org/sites/default/files/229_doc.pdf] (Consulté le 24 juillet)

9. Ordre des infirmiers et infirmières du Québec. *Standard de pratique pour l'infirmière en santé scolaire. 2e édition, 2015,* [En ligne] [www.oiiq.org/sites/default/files/4441-santescolaire.pdf](Consulté le 24 juillet 2016)

10. Ordre des infirmiers et infirmières du Québec. *Standard de pratique de l'infirmière, soins de proximité en périnatalité, 2015* [En ligne] [www.oiiq.org/sites/default/files/4443-perinatalite-web.pdf](Consulté le 23 juillet 2016)

11. Ordre des infirmiers et infirmières auxiliaires du Québec*. Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire, champ d'exercice, activités réservées et autorisées,* Mise à jour septembre 2011*, [En ligne] [*www.oiiaq.org/documents/file/ouvrages_de_reference/capacite-legale-fin-oct-13(1).pdf] (Consulté le 23 juillet 2016)

12. QUÉBEC. *Loi sur les services de santé et les services sociaux : chapitre S-4.2, à jour au 1er octobre 2014*, [En ligne], Éditeur officiel du Québec. [legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/S-4.2] (Consulté le 10 décembre 2016)

13. QUÉBEC. *Projet de loi no 90 : Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé*, [En ligne], Éditeur officiel du Québec, 2002, 20 p. [] http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-90-36-2.html (Consulté le 10 décembre 2016)

14. QUÉBEC. *Code de déontologie des infirmières et infirmiers : chapitre I-8, r. 9, à jour au 1er avril 2013*, [En ligne], Éditeur officiel du Québec. [http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/I-8,%20r.%209] (Consulté le 20 septembre 2016)

15.]ROBERT, Yves*.* Immuniser selon les règles de l'art*, Le collège* [En ligne], vol. 48, nº2, printemps 2008, p.5. [www.cmq.org/publications-pdf/p-5-2008-04-01-fr-printemps-2008.pdf]. (Consulté le 24 août 2016)

PLAN D'ORGANISATION DE LA VACCINATION DU CISSSMO

(Document afférent à la Politique de gouvernance en immunisation)

Gouvernance en immunisation

Coordination du Programme québécois d'immunisation (PQI)

Soutien et accompagnement à l'implantation de la Politique

: Activités de vaccination

: Soutien aux activités de vaccination

Direction de santé publique (DSP CISSSMC)

Soutenir les activités liées à l'application du PQI.

Assurer l'expertise conseil.

Coordonner le GREI.

Dir. des prog. Jeunesse et des Activités de santé publique (DPJASP)

Coordonner la campagne de vaccination de masse contre l'influenza (à haut débit) volet populationnel.

Dir. des Soins infirmiers et de l'enseignement universitaire (DSIEU)

Assurer la qualité de l'acte vaccinal dans l'établissement (CLSC, hôpital, GMF, CHSLD, etc.).

Soutenir le maintien et le développement des compétences.

Collaborer aux activités du GREI.

Dir. des Services professionnels et de l'enseignement médical (DSPEM)

Assurer l'application des normes et pratiques de gestion des vaccins (pharmacie).

Créer des comptes utilisateurs pour le SI-PMI.

Dir. des programmes Déficiences (DPD)

Dir. du prog. Soutien à l'autonomie des personnes âgées (DPSAPA)

Dir. des prog. Santé mentale et Dépendance (DPSMD)

Dir. des Services multidisciplinaires et de l'enseignement universitaire (DSMEU)

Identifier et référer vers les services appropriés la clientèle visée par le PQI.

Dir. des Ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ)

Coordonner les activités de vaccination liées aux travailleurs de la santé.

Promouvoir la vaccination auprès de la population.

Dir. de la Logistique et des Ressources informationnelles (DLRI)

Assurer l'installation et la mise à niveau des postes informatiques pour l'utilisation du SI-PMI.

Effectuer les appels d'offres nécessaires aux activités de vaccination.

Dir. des Services techniques (DST)

Assurer l'installation et l'entretien du matériel d'entreposage.

Assurer le soutien technique lors des campagnes de vaccination de masse.

Fournir le matériel nécessaire au transport des vaccins.

- **Assurer l'offre de service pour la clientèle visée par le PQI**
- **Coordonner les activités de vaccination pour les clientèles**
- **Maintenir et développer les compétences**

2017-06-07/DP/lf

- **PQI : Programme québécois d'immunisation**
- **GREI : Groupe régional d'expertise en immunisation**
- **SI-PMI : Système d'information pour la protection en maladies infectieuses**

Processus d'élaboration/Révision		
Rédigé par	Dominique Pilon, directeur des programmes Jeunesse et des Activités de santé publique	2017-05-11
Révisé par	Membres du Comité de direction du CISSS de la Montérégie-Ouest	2017-05-23
Personnes consultées	Danièle Moore, coordonnatrice maladies infectieuses et gestion des menaces, Yen Bui, médecin conseil, Julie Charron, APPR, Nathalie Ruest, chef de service, Lina Perron, médecin conseil - Direction de santé publique de la Montérégie	2017-05-17
	Isabelle Laperrière, adjointe au directeur - Prévention et contrôle des infections, Annick Lavallée, coordonnatrice des soins infirmiers aux opérations – Volet 1ère ligne et services ambulatoires - Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire en soins infirmiers	2017-05-17
	Guylaine Auger, conseillère cadre au service santé, sécurité et mieux-être - Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques	2017-05-17
	Sophie Leduc, chef de programmes santé publique, développement social et développement des communautés, Jo-Anne Themens, chef de programmes santé publique, développement social et développement des communautés, Linda Haworth, directrice adjointe - Direction des programmes Jeunesse et des Activités de santé publique	2017-05-17

Historique du document		
Approuvé par	Comité de direction	2017-05-23
Commentaires		